

## **Scolaire**

### **S'inscrire à l'école maternelle**

#### **Rentrée scolaire 2019-2020**

Les inscriptions à l'école maternelle ont débuté le lundi 7 janvier 2019

Pour pouvoir être inscrit à l'école l'enfant doit avoir 2 ans révolus le 31 août 2017

#### **Documents nécessaires pour l'inscription :**

Les familles doivent se présenter à l'accueil Enfance/Enseignement en mairie, munies des pièces suivantes :

- livret de famille
- justificatif de domicile,
- document attestant que l'enfant satisfait aux obligations vaccinales